

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.039

L'An Deux Mille, le 30 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

22 MARS 2000

22 MARS 2000

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. DINDINAUD représenté par MME LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE

ABSENTS - EXCUSES : M. CANDAU, MME BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 2000 - Associations Jeunesse et Petite Enfance

VOTE : UNANIMITE

La Commission Jeunesse et Petite Enfance qui s'est réunie le 1er Mars 2000 a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2000 pour la petite enfance.

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Petite Enfance du 1er Mars 2000
- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'allouer les subventions 2000 aux Associations suivantes :

. Les Moussaillons	163 000 F
. Les Calinous	8 000 F
. Club Santé Loisirs Jeunes	15 000 F
. Scouts de France	20 000 F
. Association des Familles de ROYAN	30 000 F
. Espace Jeunesse Côte de Beauté	33 000 F
	=====
TOTAL GENERAL	269 000 F
CREDIT RESERVE	23 000 F
CREDIT PREVU AU BP 2000	292 000 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574
Fonction 5220 du budget primitif 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 5 avril 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS